APEM
Association des Parents d'Elèves de Moncel

MARCHE DE NOEL
SALLE DES FETES DE MONCEL-LES-LUNEVILLE
06 DECEMBRE
DE 10H00 A 18H00

FICHE À RETOURNER POUR LE 20 NOVEMBRE 2026 (dernier délai)**.**

NOM		**PRENOM**	
ADRESSE		**CODE POSTAL**	
VILLE		**TÉLÉPHONE**	
E-MAIL		**NATURE DE L'EXPOSITION**	

Par mon adhésion au marché de noël, je m'engage à respecter le règlement intérieur dont j'ai pris connaissance.

Tarifs 2026 :
Veuillez remplir ce tableau ci-dessous

TARIF	QUANTITÉ	MONTANT	DESCRIPTION
15 €/TTC			Par stand de 2 tables
2 €/TTC			1 x grille (sous réserve du stock)
15 €/TTC			Par plateau repas : 1 boisson + ½ pizza avec salade + 1 dessert + 1 boisson chaude
MONTANT TOTAL		**€/TTC**	A verser **par chèque** à l'ordre de **APEM ou en espèce**

Veuillez nous indiquer vos remarques (exemple : besoin de 3 chaises, …)

APEM - apemoncel@gmail.com - 9 rue des Geais 54300 Moncel-lès-lunéville - Tel : 06.83.53.88.79

Cette fiche d'inscription est à retourner avec le règlement pour le 20 NOVEMBRE 2026 :

APEM – Nadège PICCIRILLI
9 rue des Geais
54300 Moncel-lès-lunéville

Tel : 06.83.53.88.79
E-mail : apemoncel@gmail.com
Compte Facebook : Apem Moncel Lès Luneville

Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre chèque.

APEM
Association des Parents d'Elèves de Moncel

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOEL

06 DECEMBRE 2026

Inscription :

- Retourner la feuille d'inscription et le présent règlement, datés et signés, avant **le 20 novembre 2026** dernier délai).
- Transmettre le chèque en même temps que la feuille d'inscription.

Droit de participation :

- Une participation sera demandée à chaque participant par stand (2 tables) (Voir tableau d'inscription). Cette somme ne sera perçue qu'après la bourse à la puériculture et ne sera pas remboursée en cas d'absence. Votre inscription ne sera validée qu'après réception de votre chèque.

Organisation :

- Vous pourrez installer votre stand à partir de **8h30 le dimanche matin.**
- Des tables, chaises, seront mises à disposition dans la limite des stocks. Le matériel devra être rendu à l'issue de la journée. Par mesure de sécurité, il est interdit d'empiéter sur les allées. - Pendant toute la durée du marché de Noël, les biens mis en vente restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront, en aucune manière, être tenus pour responsables en cas de perte, d'avarie ou de vol durant les heures d'ouverture au public.
- La présence des vendeurs est souhaitable et souhaitée par les organisateurs **pendant toute la durée de l'événement.**
- Tout vendeur qui n'aura pas respecté, à la lettre et dans l'esprit, ce règlement intérieur ne sera pas accepté l'année suivante, de même que tout absent non excusé.

Signature de l'exposant,
la date et précédée de la mention "lu et approuvé"